

Assemblée communale extraordinaire du mercredi 16 mai 2012 à 19h30 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 16 du 2 mai 2012, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

- 1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011.**
- 2. Présenter, discuter et approuver une dépense de Fr. 120'000.00 pour la construction d'une cabane forestière, à couvrir par voie d'emprunt.**
- 3. Divers.**

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 19h30 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivant sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Andréa Casarico et Roland Marquis

Il y a 25 personnes présentes sur les 442 ayants droit dans notre commune.

1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et approuver une dépense de Fr. 120'000.00 pour la construction d'une cabane forestière, à couvrir par voie d'emprunt.

Rapporteur : André Marquis

Devis

• Creusage	Fr.	12'000.00
• Fondation et radier	Fr.	20'000.00
• Charpente, couverture et fenêtre	Fr.	60'000.00
• Sciage bois	Fr.	5'000.00
• Toilettes et sanitaires	Fr.	5'000.00
• Cheminée et grill	Fr.	6'000.00
• Alentours, passerelle et mare	Fr.	8'000.00
• Divers et imprévu	Fr.	4'000.00
• TOTAL	Fr.	120'000.00

André Marquis explique que ce montant de Fr. 120'000.00 ne sera pas atteint. En effet, une partie des travaux seront du bénévolat. Le Conseil communal espère ne pas dépasser la somme de Fr. 60'000.00.

Questions

Andréa Casarico demande pourquoi cette cabane est plus grande que celle de Châtillon. André Marquis répond qu'elle n'est pas beaucoup plus grande et que cela ne change rien pour le prix.

Jean Charmillot trouve que ce montant est onéreux et demande pourquoi la cabane n'est pas fermée. André Marquis répond qu'il est interdit de fermer les cabanes forestières. Tout le monde doit y avoir accès.

André Saucy demande si l'eau est potable. André Marquis répond négativement.

André Casarico s'informe sur la gestion des réservations et de l'entretien de cette cabane. Marlyse Fleury répond que le Conseil communal souhaite que les locations de la cabane couvrent les intérêts de la dette. Pour l'entretien, rien n'est encore défini, mais le conseiller en charge du dicastère fera le suivi.

Andréa Casarico pense que c'est très important de gérer l'entretien du site car les places de pique-nique du village ne sont pas bien entretenues. André Marquis répond que le groupe d'embellissement travaille sur une planification des travaux à réaliser.

Au vote à main levée, l'assemblée approuve à l'unanimité la dépense de Fr. 120'000.00 pour la construction de la cabane forestière.

3. Divers.

Abris à vélo et bus

André Saucy soulève que l'abri de bus n'est pas entretenu. Marlyse Fleury répond que cet abri sera nettoyé rapidement. Elle ajoute qu'il est prévu de créer un poste de voyer communal à 25%. André Saucy propose d'interdire l'affichage sur ce lieu.

Paul Bloque explique que l'abri du bus à côté de chez lui est mal conçu, des déchets sont toujours sur son terrain. André Saucy pense que les poubelles sont trop petites.

Poubelles pour chiens

Deux poubelles ont été installées, une près de la halle et l'autre près de l'église.

Fête du Village

Marlyse Fleury annonce que les Autorités de Dietlikon participeront à la Fête du Village.

Elle annonce également que les citoyens peuvent proposer des personnes pour les méritants culturels et sportifs.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 19h55 devant 25 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier